

CC/JCS

P.V. INST 26

Commission des Institutions

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2025

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 27 octobre et 10 novembre 2025
2. Echange sur la digitalisation des opérations électorales en présence de représentants du CTIE
3. Echange de vues sur le Programme de travail 2026 de la Commission européenne (suite à la demande du Président de la Chambre des Députés du 11 novembre 2025)
4. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Marc Baum, Mme Simone Beissel, Mme Liz Braz, Mme Nathalie Morgenthaler, Mme Sam Tanson, M. Laurent Zeimet

Mme Corinne Cahen remplaçant M. Gilles Baum
M. Ben Polidori remplaçant Mme Taina Bofferding
Mme Paulette Lenert remplaçant M. Mars Di Bartolomeo

M. Jeff Fettes, M. Jean-Philippe Schirtz, du Ministère d'Etat
M. Gaston Schmit, du Ministère de la Digitalisation
M. Nico Majerus, Directeur adjoint du CTIE

Mme Carole Closener, M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, Mme Taina Bofferding, M. Mars Di Bartolomeo, M. Fred Keup, Mme Octavie Modert, M. Charles Weiler, M. Michel Wolter

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Laurent Zeimet, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 27 octobre et 10 novembre 2025**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés à l'unanimité.

2. Echange sur la digitalisation des opérations électorales en présence de représentants du CTIE

Un représentant du Ministère d'État rappelle qu'une première discussion relative à une note rédigée par des représentants du Ministère d'État et du CTIE¹ a eu lieu lors de la réunion du 13 octobre 2025. Pour les détails de la note, il est prié de se référer au document distribué lors de la réunion précédente.

La note précitée repose notamment sur les observations des auteurs à l'occasion de deux visites en Belgique et en Estonie, deux pays qui ont choisi des approches différentes pour l'introduction d'un vote électronique. Ces observations ont suscité plusieurs réflexions qui devraient être prises en considération lors de l'introduction d'un vote électronique pour les élections au Grand-Duché.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

Les membres de la Commission soulignent la nécessité de trouver un consensus sur la question.

D'après Mme Sam Tanson (déri gréng) il pourrait être opportun de commander une étude pour connaître l'opinion publique sur l'introduction du vote électronique.

Un représentant du Ministère d'État indique qu'il transmettra cette suggestion au Gouvernement.

M. Ben Polidori (LSAP) donne à considérer qu'une telle approche est susceptible de freiner la mise en place d'un projet de vote électronique. Dans l'hypothèse où une majorité de l'électorat exprimait des réserves relatives à l'introduction d'un vote électronique, ceci ne devrait pourtant pas priver la partie de l'électorat intéressée par cette voie alternative d'y recourir.

Renvoyant à certaines pratiques en Estonie, Mme Sam Tanson (déri gréng) souhaite savoir quelles adaptations de la loi électorale seraient nécessaires pour implémenter des modalités de vote similaire.

Un représentant du Ministère d'État indique que l'introduction du vote électronique requiert évidemment une adaptation de la loi électorale, mais que cette adaptation ne devrait pas constituer un obstacle majeur.

Mme Sam Tanson (déri gréng) souhaite obtenir des informations complémentaires sur les défis liés au système électoral luxembourgeois dans le cadre de la mise en œuvre d'un vote électronique.

Un représentant du Ministère d'État explique que la principale différence entre les bulletins de vote estoniens et luxembourgeois est leur taille, créant des défis supplémentaires lors de la mise en place d'un format digital du bulletin luxembourgeois.

Mme Sam Tanson (déri gréng) aimerait savoir quelle infrastructure numérique serait nécessaire pour la mise en œuvre d'un vote par internet.

¹ Note de cadrage sur l'introduction d'outils digitaux dans le cadre de la procédure électorale du 13 août 2025

Se référant à la solution retenue en Estonie, le représentant du CTIE indique qu'il faudrait, premièrement, mettre en place un moyen sécurisé d'identification de l'électeur. Ceci est en principe possible par le biais de moyens d'authentification tels que les produits Luxtrust.

Deuxièmement, il faudrait prévoir un système de gestion des urnes de vote. Une telle infrastructure devrait alors être développée, potentiellement en coopération avec des chercheurs à l'Université du Luxembourg.

Mme Sam Tanson (déi gréng) souhaite obtenir des explications complémentaires sur d'éventuels problèmes identifiés en relation avec les machines de vote.

Un représentant du Ministère d'État explique que la durée de vie de ces machines est impactée par des longues durées de stockage et la nécessité de les déplacer à l'occasion des élections. En outre, une protection suffisante doit être garantie au lieu où est situé un bureau de vote. Enfin, la réalisation d'actualisation des logiciels peut s'avérer complexe d'un point de vue logistique et est susceptible d'engendrer des risques pour l'intégrité des machines.

Mme Liz Braz (LSAP) regrette qu'il n'y ait pas encore eu de progrès significatifs en vue de mettre en place les infrastructures nécessaires pour permettre un vote électronique et estime que la note présentée est assez pessimiste quant aux perspectives. Par ailleurs, l'intervenante suggère de prévoir également une possibilité de vérification électronique afin de permettre à l'électeur de contrôler si le bulletin est valable.

Concernant la suggestion de mettre à disposition de tels appareils, un représentant du Ministère d'État fait état d'éventuelles contraintes techniques qui devraient d'abord être résolues pour tenir compte des spécificités du système électoral et des coûts assez élevés de ces appareils. Selon l'orateur, il appartient dès lors aux responsables politiques d'évaluer l'opportunité d'un tel investissement.

M. Ben Polidori (LSAP) est d'avis que la mise en place d'ordinateurs dans une partie des bureaux de vote servant de test pourrait constituer une étape intermédiaire en vue d'acquérir des expériences avant de mettre en place un dispositif de vote par Internet.

Le représentant du CTIE indique que la mise en place d'un ordinateur dans les bureaux de vote soulèverait les mêmes défis technologiques qu'un vote par internet.

Au vu des points soulevés, M. Laurent Zeimet (CSV) a tendance à favoriser le vote par internet et se demande si les électeurs habitant à l'étranger pourraient servir comme échantillon pour un premier essai.

Un représentant du Ministère d'Etat estime qu'une telle approche pourrait être intéressante, mais s'interroge sur la taille limitée de cet échantillon.

M. Ben Polidori (LSAP) fait remarquer qu'en procédant de la sorte les personnes vivant à l'étranger risquent de ne pas obtenir le support technique nécessaire en cas de difficultés. Il pourrait être plus intéressant de se concentrer sur un échantillon de bureaux de vote prédéfinis.

Mme Sam Tanson (déi gréng) exprime également des doutes quant à une solution visant uniquement des personnes vivant à l'étranger puisqu'il importe d'instaurer la confiance au sein de la population entière.

M. Laurent Zeimet (CSV) précise que sa proposition repose sur les défis logistiques supplémentaires pour ces électeurs.

M. Marc Baum (déi Lénk) se prononce en faveur d'une approche qui assure la disponibilité d'un support nécessaire en cas de difficultés.

Mme Paulette Lenert (LSAP) explique que son groupe politique s'est prononcé en faveur d'un vote électronique au sein d'un système informatique fermé en raison de craintes relatives à des cyberattaques. L'intervenante souhaite dès lors savoir dans quelle mesure ce risque devra être pris en considération.

Le représentant du CTIE explique que l'infrastructure devant être mise en place pour un vote par internet ou dans un réseau fermé est très similaire. De ce point de vue, il n'existe donc aucun argument pour favoriser une option par rapport à l'autre. La solution par internet est en effet susceptible d'entraîner un défi complémentaire en termes de cybersécurité. Cependant, ce risque peut également être atténué. Ainsi, en Estonie, le vote par internet a lieu en amont du jour du scrutin, réduisant ainsi l'impact d'une potentielle attaque visant à paralyser le système. Par ailleurs, les électeurs estoniens ont toujours l'option de se rendre dans un bureau de vote en cas de difficultés.

Le représentant du Ministère de la Digitalisation explique que la faisabilité technique ne constitue pas un frein majeur. Dès que le cadre désiré au niveau politique est connu, il est possible de prévoir le développement informatique nécessaire. Dans tous les cas de figure, la solution devra tenir compte de considérations de sécurité.

À l'issue de l'échange, M. Laurent Zeimet (CSV) constate que le consensus se dirige vers la mise en œuvre d'un vote par internet, même si des détails pratiques devront encore être définis.

Les membres de la Commission conviennent de formuler une motion invitant le Gouvernement à poursuivre les études relatives à l'introduction d'un vote par internet. Dans un premier temps, le vote par internet devrait se limiter à un échantillon de l'électorat. Les modalités précises devront être élaborées au cours des mois à venir.

M. Laurent Zeimet (CSV) souhaite savoir pour quelles autres procédures en lien avec les élections une digitalisation est prévue.

Un représentant du Ministère d'État explique que des réflexions pour un dépôt électronique des listes de candidats, la génération automatique des bulletins de vote et la transmission électronique des résultats électoraux sont actuellement en cours.

Mme Simone Beissel (DP) souligne que des consignes précises concernant les règles pour le dépôt des listes devront être fournies aux partis politiques.

3. Echange de vues sur le Programme de travail 2026 de la Commission européenne

La Commission n'identifie aucun point qui la concerne.

4. Divers

La prochaine réunion est prévue le 12 janvier 2025 à 10.00 heures. Une réunion jointe avec la Commission de l'Exécution budgétaire aura lieu le même jour à 14.00 heures.

Procès-verbal approuvé et certifié exact